Vidourle

EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin

Confortement de la digue de Marsillargues

Le magazine du Vidourle

n° 24
Nov. 2013

Confortement des zones de surverses de la digue de Gallargues le Montueux

Plan Vidourle : Réception des chantiers de Gallargues le Montueux et Marsillargues | Les 100 actions de l'EPTB Vidourle au service de la population

Contrat de rivière : Bilan 2013 et perspectives 2014

www.vidourle.org

Vidourle

EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin

SOMMAIRE

Edito p **2**

Prévention p **3**

- L'EPTB Vidourle met tout en œuvre pour maintenir la sensibilisation scolaire

Contrat de rivière 2013-2018 p **4** à **6**

- Le 1er bilan 2012/2013
- Les prévisions à l'horizon 2014
- Fin des travaux de restauration forestière

Natura 2000 p **7**

- La zone Natura 2000 du Vidourle

Plan Vidourle p **8** à **12**

- Les 100 actions de l'EPTB Vidourle
- L'obligation de surveillance des digues
- Réception du chantier de Gallargues le Montueux
- Fin du chantier de Marsillargues

Budget p **13**

- Bilan 2013 et perspectives 2014

Revue de presse p **14**

Infos Brèves p **15**

En savoir plus p **16**

- Entretien avec Christian Meunier

Editorial

Une année chargée en événements, actions et projets engagés, vient de s'achever sur le bassin versant du Vidourle.

Grâce au soutien des élus, de l'ensemble de nos partenaires et à la détermination des équipes techniques et administratives de l'EPTB Vidourle, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés pour 2013 : la concrétisation de deux grands ouvrages en matière de protection des populations, et l'élaboration d'un 1er bilan des actions engagées dans le cadre du Contrat de rivière.

En premier lieu, je tenais à vous informer qu'après plusieurs mois d'échanges entre les services concernés, nous avons obtenu **la signature par l'ensemble de nos partenaires financiers : L'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc-Roussillon, les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault, le Syndicat Mixte Départemental du Gard ; des documents officiels du Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI 2) et de la convention du Contrat de rivière.**

Nous allons ainsi poursuivre sereinement les missions qui sont les nôtres c'est-à-dire : progresser vis-à-vis de la sécurité de nos populations et la préservation de notre magnifique patrimoine naturel.

Nous venons de réceptionner deux chantiers fondamentaux en matière de lutte contre les inondations et protection des personnes. Il s'agit du confortement des zones de surverse de la digue classée B de Gallargues le Montueux et du confortement de la digue B de Marsillargues. Dans ce numéro, nous revenons sur le détail des techniques employées, accompagnées de photos des travaux.

Les futurs grands aménagements prévus à l'horizon 2014, ayant reçu la validation des experts, concernent la digue d'Aimargues et la création du premier bassin de rétention de la Garonnette à Quissac. Par ailleurs, nous attendons très prochainement, les premiers résultats des études de faisabilité technique des 9 bassins de rétention, validés par la mission ICAT (Instance de Conseil et d'Appui Technique) en 2009, situés sur les communes de la Haute et Moyenne Vallée du Vidourle.

Dans un autre domaine d'intervention qui nous mobilise tout autant, la préservation des milieux naturels, nous dressons un constat très satisfaisant sur les opérations enclenchées récemment :

- Le Contrat de rivière est un véritable fil conducteur pour les collectivités à l'échelle du bassin versant. Son ambition porte sur une amélioration notable de la qualité de l'eau associée à une valorisation touristique et paysagère. Certaines actions ont déjà démarré, telles que la création de stations d'épuration, l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, l'éradication des espèces invasives. Elles nous amènent à un premier bilan tout à fait positif de la politique conduite.
- Enfin, la partie aval du Vidourle (de Sommières à la mer) a été retenue comme Site d'Intérêt Communautaire, et bénéficie de l'appellation Natura 2000. Un document de synthèse des diagnostics écologiques et socio-économiques est en cours d'élaboration. Chaque commune concernée par le dispositif Natura 2000 pourra prendre connaissance des milieux et espèces à protéger sur son territoire et du programme d'actions dont elle bénéficie, avec l'appui technique de l'EPTB Vidourle.

Le ton est donné pour 2014, nous continuerons nos efforts sans relâche, pour que le bassin versant du Vidourle qui compte aujourd'hui 145 000 habitants soit appréhendé dans son ensemble de façon juste et équilibrée.

Christian Valette
Président de l'EPTB Vidourle,
Vice-Président du Conseil Général du Gard délégué à l'environnement

L'EPTB Vidourle met tout en œuvre pour maintenir la sensibilisation scolaire

Depuis 2004, dans le cadre du développement de la culture du risque défini par le Plan Vidourle, l'EPTB Vidourle est le maître d'ouvrage des actions de sensibilisation auprès du jeune public scolaire sur l'ensemble du bassin versant.

1/ La sensibilisation scolaire en constante évolution

Au total, ce sont 847 journées de sensibilisation au risque inondation qui ont été organisées, soit 20 196 élèves sensibilisés entre 2004 et 2013.

Ces journées de sensibilisation concernent tous les établissements scolaires du bassin versant (écoles élémentaires ou primaires, collèges et Maison Familiale Rurale) souhaitant bénéficier de ces journées.

La quantité de journées fixée à 130 depuis 2007-2008 permet de mener l'action de sensibilisation scolaire sur la quasi-totalité du bassin versant du Vidourle.

En effet, à ce jour 73 communes du bassin versant du Vidourle ont bénéficié de ces journées.

2/ Les plans de financement de la sensibilisation scolaire

Depuis près de 9 ans, cette implication forte de l'EPTB Vidourle est soutenue, dans le cadre du Plan Vidourle, par différents partenaires financiers :

- **2004-2008 :** Etat (40%), Région (20%) et Autofinancement EPTB Vidourle (40%)
- **2008-2009 :** Feder (40%), Etat (40%) et Autofinancement EPTB Vidourle (20%)
- **2009-2011 :** Feder (50%), Etat (40%) et Autofinancement EPTB Vidourle (10%)
- **2011-2012 :** Pas de sensibilisation scolaire, faute d'obtention des arrêtés de financement.
- **2012-2013 :** Feder (40%), Etat (40%) et Autofinancement EPTB Vidourle (20%)

➔ **Ainsi depuis 2004, 805 437,90 € TTC ont été consacrés à la sensibilisation scolaire au risque inondation** (Animations, transports sur site et conception de matériels pédagogiques).

Pour 2013-2014, le montant de l'opération est estimé à 139 307 € TTC, dont 40% pris en charge par le FEDER, 20% par l'Etat et 40% d'autofinancement (CG30, Syndicat Mixte Départemental du Gard et CG34). Les arrêtés de subvention sont en cours d'obtention auprès de nos partenaires.

3/ Les journées en images

Sur la commune de Gallargues le Montueux les élèves découvrent le fonctionnement des digues Pitot

Sur la commune de Villetelle, les élèves découvrent les vestiges romains du pont Ambrussum

Sur les berges du Vidourle, en amont du pont Tibère à Sommières, les élèves découvrent le milieu naturel

4/ Quelques témoignages d'enseignants

- Animation du 22/10/2012 et 23/10/2012 - Classe de 5ème - Collège Gaston Doumergue - Sommières (30)
  « Sortie instructive. Bon rendu. Vraiment très pédagogique, très intéressant. »
- Animation du 15/05/2013 - Classe de CE_2 - Ecole élémentaire Jacques Brel - Lunel (34)
  « Excellente intervention, tout a été réfléchi, pensé, adapté aux enfants, c'est vraiment parfait. ».
- Animation du 25/10/2012 - Classe de CE_1-CE_2 - Ecole Notre Dame des Gardians - Aimargues (30)
  « Intervention d'un niveau excellent, merci de nous l'avoir proposée. »

Le 1er bilan 2012-2013 du Contrat de Rivière

L'EPTB Vidourle a organisé, à Quissac, une réunion sur l'avancement de la procédure du Contrat de Rivière en présence du Vice président de l'EPTB Vidourle, Président du Comité de pilotage du Contrat de Rivière et conseiller général du Canton de Lunel, de nombreux élus, conseillers généraux, des représentants des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau ainsi que des associations.

Le Vidourle à Salinelles

Dans un premier temps, le service Eau et Rivière du Conseil général du Gard a exposé un suivi de la qualité de l'eau du Vidourle, analysé sur différents points géographiques de la Haute, Moyenne et Basse Vallée du Vidourle. Cette étude réalisée tous les 3 ans sur la période 2004/2010 fait apparaître, une amélioration globale de la qualité de l'eau du Vidourle. Malgré ce, il a été mis en évidence la présence de traces de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) dans le Vidourle. Une politique pour diminuer leur impact va être lancée en 2014.

En deuxième partie, le bureau d'études Biotope a dressé un état écologique du cours d'eau et de son potentiel environnemental en terme d'habitats naturels et d'espèces de la source jusqu'en amont de Sommières, sachant qu'un inventaire précis avait déjà été établi sur la partie aval du bassin versant dans le cadre du Document d'Objectif Natura 2000.

A l'issue de ces analyses qui ont mis en exergue une évolution qualitative du fleuve et des milieux qui l'entourent, l'EPTB Vidourle a présenté le bilan des actions financées par les conseils généraux du Gard et de l'Hérault et l'Agence de l'Eau pour la période 2012-2013 sur l'ensemble du Bassin Versant :

- **En 2012, 13 millions d'euros ont été engagés sur le volet A (assainissement)** du Contrat de rivière avec 4 projets de stations d'épurations (Aspères, Corconne, Fontanès, Villetelle). Certaines sont déjà réalisées, d'autres sont en cours. En 2013, sur ce même volet, plusieurs stations d'épuration ont obtenu des crédits : Bragassargues, Campagne, Durfort et St Martin de Sossenac, Monoblet, Moulezan, Lecques, Savignargues, Liouc, Corconne, Fontanès.
- **Au total en 2013, 12 millions d'euros ont été consacrés au financement des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau du Vidourle.**
- Il est prévu en 2014 d'engager à nouveau 6 millions d'euros pour les projets d'assainissement. Sont concernés Vic le fesq, Junas, Mauressargues, Aubais, Fressac, Monoblet, Souvignargues, Lauret, Saint Hippolyte du Fort.
- Dans ce même objectif, le Contrat de Rivière a identifié des priorités pour préserver la ressource en eau. Des actions sont conduites pour améliorer le rendement des réseaux d'eaux potables, supprimer les fuites et limiter les prélèvements dans le Vidourle.
- **Ces travaux, portés par les communes ou les syndicats intercommunaux, ont permis des investissements à hauteur de 3,5 millions d'euros en 2012, 1 million en 2013, et le prévisionnel pour 2014 s'élève à 1,7 millions d'euros.**

En complément des projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, l'EPTB Vidourle investit chaque année **1 million d'euros pour la gestion du lit et des berges (Volet C du Contrat de Rivière).**

La réunion s'est conclue par un rappel des actions du volet D à savoir le Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI 2), dont les montants déjà engagés s'élèvent à 12 millions d'euros sur les opérations suivantes :

- Confortement des zones de surverse de la digue d'Aimargues (9 135 000 €)
- Bassin de rétention Garonnette à Quissac (4 000 000 €).

LE CONTRAT DE RIVIÈRE

Institué par la circulaire du Ministre de l'Environnement du 5 février 1981, il correspond à un programme d'actions, planifié et concerté à l'échelle du bassin versant et repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun pour réhabiliter et valoriser un patrimoine aquatique. Le calendrier du programme se déroule généralement sur 5 ans.
L'Agence de l'eau, les départements, la Région et l'État contribuent fortement à son financement.
Depuis 1981, plus de 150 Contrats de Rivière et de baie ont été engagés en France.

Les prévisions à l'horizon 2014

1/ Amélioration de la qualité des eaux

De nouveaux ouvrages d'épuration sont en prévision pour 2014 sur les communes de Savignargues, Villetelle et une station d'épuration interdépartementale va traiter les effluents sur les communes de Boisseron/Villevieille/Sommières/Saussines (capacité 17000 eq/hab).

Les travaux sont financés par les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault et également par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Station d'épuration de Corconne

Station d'épuration de Fontanès en travaux

2/ Lutte contre les pollutions diffuses

A partir de 2014, l'EPTB Vidourle engage une politique destinée à réduire les pollutions diffuses (d'origine agricole et non agricole) sur le bassin du Vidourle.

Il est prévu d'informer et de proposer un soutien technique aux collectivités (communes et groupement de communes) désirant s'engager dans une démarche de limitation ou d'arrêt de l'emploi de produits phyto-sanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. En parallèle, pour améliorer la connaissance générale du niveau de pollution et mieux cibler les actions à mener en zone agricole et non-agricole, une étude des risques de contamination des eaux superficielles et souterraines par les produits phytosanitaires sera prochainement lancée.

3/ Gestion de la ressource en eau

- **Une étude de détermination des volumes prélevables a été conduite par l'Agence de l'eau en raison du classement du bassin versant du Vidourle en «Zone de répartition des eaux», c'est à dire en zone marquée par des déficits en eau en période estivale.** Selon la réglementation en vigueur (SDAGE[1] Rhône Méditerranée Corse) des objectifs de débits en période d'étiage[2] doivent être affectés et respectés à des points stratégiques sur le fleuve. Les « volumes prélevables » établis par l'étude visent à respecter les objectifs de débits fixés par les services de l'Etat et seront à répartir entre l'ensemble des usagers. L'Agence de l'Eau présentera, dès 2014, les résultats de cette étude aux membres du comité de rivière, afin que l'EPTB Vidourle puisse engager sur le bassin, aux côtés des usagers, un plan de gestion concertée de la ressource en eau.
- **Des travaux sur les réseaux d'eau potable sont en cours, d'autres sont à venir, sur les communes de Sauve, Quissac, St Hippolyte du Fort, afin de réduire les problèmes de fuites d'eau et préserver la ressource en eau.**

4/ Continuité biologique

La réhabilitation de la passe à poissons du seuil de Marsillargues et l'amélioration de la franchissabilité du seuil de St Laurent d'Aigouze débuteront à l'étiage 2014.

Ces deux opérations seront financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, et 20% par l'EPTB Vidourle. Sont sollicitées également les fédérations de pêche du Gard et de l'Hérault pour financer cette opération.

5/ Gestion du lit et des berges

L'EPTB Vidourle lance un nouveau programme et soumettra à l'enquête publique une Déclaration d'Intêret Général (DIG) d'entretien du lit et des berges pour légitimer ces interventions chez les propriétaires privés. Par ailleurs, il est prévu en 2014 d'engager plusieurs actions pour la valorisation écologique et paysagère des terrains riverains du fleuve, sur les communes de Boisseron et Villetelle (Ambrussum).

6/ Gestion globale du bassin versant

Afin de préserver la lagune côtière de l'étang du Ponant (la Grande Motte / le Grau du Roi), l'EPTB Vidourle a sollicité des financements pour la réalisation d'un plan de gestion de ce territoire.

7/ Lutte contre les espèces invasives : Renouées du japon, Jussies et Tortues de Floride

Après avoir engagé en 2013 la 2ème tranche des travaux contre les renouées du Japon sur le secteur Cros / St Hippolyte du Fort, **l'EPTB Vidourle débutera la 1ère tranche d'éradication des jussies en 2014, financée à la hauteur de 20% par la Région, 30% par le FEDER et 30% par l'Agence de l'Eau.** L'EPTB Vidourle est actuellement en cours de réflexion pour bénéficier d'un appui scientifique pour élaborer un programme pluriannuel de lutte contre cette invasive présente essentiellement sur la basse vallée.

(1) SDAGE : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau et les orientations du Grenelle de l'environnement.

(2) Etiage : basses eaux

Les travaux de restauration forestière des affluents sont terminés

Dans le cadre de ses actions sur les affluents, l'EPTB Vidourle a procédé à des travaux de restauration forestière (nettoyage, entretien, débroussaillement) sur de nombreux cours d'eau de la Haute et Moyenne vallée du Vidourle.

L'objectif de ce nettoyage est d'éviter l'obstruction de l'écoulement des ruisseaux par des arbres ou des végétaux, pouvant provoquer des dégâts importants en amont. Une attention particulière est donnée à la végétation pour préserver la qualité des milieux et conserver la biodiversité.

1) Lot 1 - Bay / Crieulon : 99 206,65 € TTC

Le Bay, communes concernées : Lédignan, Aigremont, Savignargues, Saint Jean de Serre, Canaules.

Le Crieulon, communes concernées : Durfort et Saint Martin de Sossenac, Bragassargues, Sauve, Logrian, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Quissac, Saint Jean du Crieulon.

2) Lot 2 - Les Corbières : 28 326,90 € TTC

Communes concernées : Aujargues, Junas, Villevieille, Sommières.

Nettoyage du ruisseau le Crieulon

3) Lot 3 - Le Crespenou : 79 627,53 € TTC

Communes concernées : Monoblet, Durfort et St Martin de Sossenac.

4) Lot 4 - Le Brié : 31 918,85 € TTC

Communes concernées : Combas, Fontanès.

5) Lot 5 - Affluents de la Bénovie : 34 684,00 € TTC

Communes concernées : Boisseron, Saussines, Gallargues, Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir.

Ces opérations ont été financées à hauteur de 40% par l'Europe, 30% par l'Agence de l'Eau, 10 % par la Région, et 20% par le CG 30, CG34 et les communes concernées.

Christian Valette, Président de l'EPTB Vidourle en visite sur le chantier du ruisseau des Corbières

Entretien du ruisseau des Corbières

La Zone Natura 2000 “Vidourle”

Natura 2000 est un réseau écologique européen institué par la directive «Habitats» 92/43/CEE et la directive «Oiseaux» 79/409/CEE, visant la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Ce réseau doit permettre d’atteindre les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Natura 2000 est un réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, et ce, dans un cadre global de développement durable. Natura 2000 cherche donc à concilier activités humaines et protection des milieux naturels afin de répondre aux enjeux environnementaux planétaires et locaux.

En 2006, la partie aval du Vidourle, de Sommières à la mer, fut proposée par la DIREN* Languedoc-Roussillon et retenue comme Site d’Intérêt Communautaire (SIC).

DÉLIMITATION DE LA ZONE NATURA 2000

Surface	Linéaire	Communes concernées
293 ha	25 km	11

Cours d'eau : Vidourle et affluents

Zone Natura 2000

Communes concernées

Les espèces et milieux ayant justifié sa désignation sont :

- Habitat : Forêts galeries à salix alba et populus alba (Saules blancs, Peupliers blancs) 1
- Invertébrés : Gomphus graslini (Libellule)
- Amphibiens et reptiles : Cistude d’Europe (Tortue)
- Poissons : Alose feinte 2
- Mammifères : Castor d’Europe

Forêts galeries à salix alba et populus alba

Alose Feinte

Lancé le 28 janvier 2011, le DocOb a été réalisé par le bureau d’études Biotope en 4 étapes :

- Diagnostic écologique
- Diagnostic socio économique
- Définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs
- Définition d’un programme d’actions

L’EPTB Vidourle a été désigné comme structure porteuse et animatrice du **Document d’Objectifs (DocOb)**. Pour cela, il s’appuie sur le comité de pilotage Natura 2000 “Vidourle”.

Un document de synthèse est en cours de réalisation et sera mis à la disposition des communes concernées avant la fin de l’année 2013.

L’obtention de cette labellisation « Natura 2000» conforte l’EPTB Vidourle dans une mission fondamentale : maintenir la diversité biologique tout en tenant compte des contraintes en matière d’économie et de sécurité des populations, mais aussi des exigences sociales, culturelles et régionales.
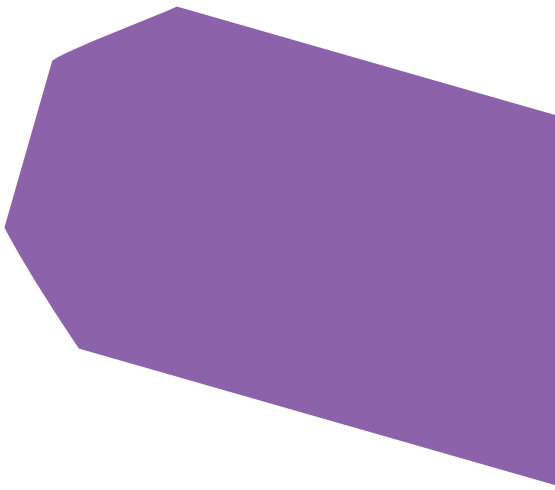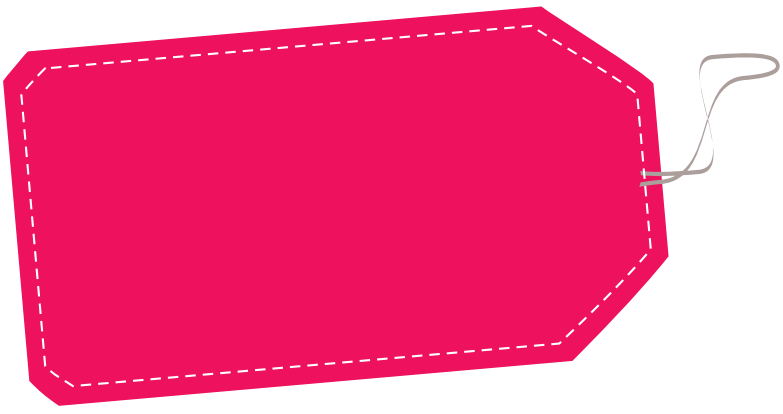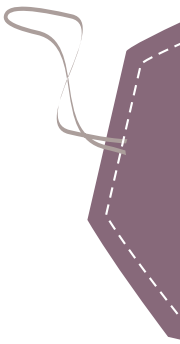
* DIREN : Direction Régionale de l’Environnement (aujourd’hui DREAL)